

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 6 juin 2022 à 19h00, à la salle du conseil, lieu ordinaire des séances, située au 111, 4e Avenue. Y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Isabel Desrochers Étienne Dupuis Véronique Payette Sylvie Frigon Claude Laporte

Est absente : Pascale Dupaul

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2022-0606-182

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2022-0606-183

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 MAI 2022

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 soit adopté.

ADOPTÉ

2022-0606-184

(418) 683-2175 / 1-800-463-4578

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes du lot 1 du 3 mai 2022, du lot 1.1 et du lot 2 du 2 juin 2022, d'une somme totale de 85 146,67 \$, pour lesquelles les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, et payés comme autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que, les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois du lot 3 et du lot 4 du 2 juin 2021, d'une somme de 450 430,11 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2022-0606-185

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 mai 2022.

ADOPTÉ

<u>2022-0606-186</u>

<u>PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES ET ÉCRITES AUX MEMBRES DU</u> CONSEIL

Le président d'assemblée permet une période de questions aux personnes présentes dans la salle. N'ayant reçu aucune question, le président d'assemblée met fin à la période de questions.



RÈGLEMENT 2022-389 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 97-013 DÉCRÉTANT UN TEMPS DÉTERMINÉ POUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS PENDANT LES ASSEMBLÉES DU CONSEIL

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que le Règlement 2022-389 modifiant le règlement 97-013 décrétant un temps déterminé pour la période de questions pendant les assemblées du conseil soit et est adopté.

ADOPTÉ

2022-0606-188

<u>POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE RÉUTILISABLES</u>

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree désire encourager la réduction de la consommation de produits à usage unique ;

ATTENDU QU'il y a eu une demande pour une politique d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la politique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers d'adopter la politique d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables.

ADOPTÉ

2022-0606-189

EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LE CAMP DE JOUR 2022

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'embauche de personnel d'animation pour compléter l'équipe d'animation du camp de jour de cet été.

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un concours pour pourvoir les postes d'animateurs à combler pour le camp de jour.

ATTENDU QU'en raison de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19, la planification du camp de jour et le temps de formation des animateurs et de la coordonnatrice peuvent être compromis ou adaptés selon l'évolution de la crise :

ATTENDU QU'en raison de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19, l'embauche est conditionnelle à l'évolution de la crise sanitaire et des mesures mises en place ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche du personnel suivant pour l'organisation du camp de jour :

Intervenante:

Emy Laviolette

(1^{re} année d'expérience)

Équipe d'animation :

Vincent Trinh

(1^{re} année d'expérience)

QUE le nombre d'heures travaillées ne soit confirmé que lorsque le nombre d'inscriptions au camp de jour sera connu ;

QUE les taux horaires soient fixés en fonction de l'ancienneté selon la politique salariale pour les emplois étudiants.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Rondeau, soit autorisé à signer les contrats de travail.

ADOPTÉ



LICENCIEMENT D'UNE EMPLOYÉE DU CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE le 4 avril 2022 le conseil adoptait la résolution 2022-0404-135 pour embaucher madame Anne-Frédéric Wolfe à titre d'animatrice au camp de jour 2022, et, par la résolution 2022-0205-167, son poste a été corrigé pour celui d'intervenante;

ATTENDU QU'elle a pris la décision de ne pas suivre les formations obligatoires pour assumer son poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers de procéder au licenciement de madame Anne-Frédéric Wolfe.

ADOPTÉ

2022-0606-191

MAIRE SUPPLÉANT

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que Pascale Dupaul agisse comme maire suppléant pour les trois prochains mois ou jusqu'à la nomination d'un nouveau maire suppléant.

ADOPTÉ

2022-0606-192

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2022

ATTENDU les dispositions de l'article 3 du règlement 2007-136 de contrôle et suivi budgétaire;

ATTENDU le dépôt d'un tableau détaillant les transferts budgétaires requis pour respecter les dispositions du règlement 2007-136;

ATTENDU QU'une mise à niveau du budget 2022 est nécessaire pour combler des déficits dans plusieurs postes, causés par des dépenses imprévues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser les transferts budgétaires détaillés au tableau ci-dessous et de mandater la greffière-trésorière adjointe à en faire l'inscription aux livres de la Municipalité.

| | | | Transfert | Budget courant | Budget révisé |
|-----|------------------|--|-----------|----------------|------------------|
| | 02-110-00-310-00 | Déplacement et représentations | 1 150 \$ | 9 000 \$ | 7 850 \$ |
| 6 . | 02-110-00-344-00 | Diffusion des séances | 14 000 \$ | 15 000 \$ | 1 000 \$ |
| DE | 02-190-00-412-00 | Services juridiques | 14 460 \$ | 30 000 \$ | 15 540 \$ |
| DE | 02-470-00-996-02 | Subvention barils récupérateur eau pluie | 500 \$ | 1 000 \$ | 500 \$ |
| | 02-701-30-522-00 | Entretien bâtiment et terrains | 18 000 \$ | 39 400 \$ | 21 400 \$ |
| | | Total: | 48 110 \$ | | |

3149



| VERS | 02-190-00-522-00 | Entretien bâtiments et terrains | 2 500 \$ | 6 850 \$ | 9 350 \$ |
|------|------------------|-----------------------------------|-----------|------------|------------|
| | 02-320-00-522-02 | Entretien – Entrepôt 17° Rue | 3 600 \$ | 1 020 \$ | 4 620 \$ |
| | 02-330-00-443-00 | Contrat d'enlèvement de la neige | 8 360 \$ | 206 200 \$ | 214 560 \$ |
| | 02-452-20-446-00 | Récupération polystyrène | 2 550 \$ | 0\$ | 2 550 \$ |
| | 02-470-00-996-06 | Subvention produits hygiène | 500 \$ | 0\$ | 500 \$ |
| | 02-701-30-525-00 | Entretien machinerie et véhicules | 18 000 \$ | 22 900 \$ | 40 900 \$ |
| | 02-701-50-410-00 | Honoraires professionnels | 12 100 \$ | 15 000 \$ | 27 100 \$ |
| | 02-701-50-959-00 | Comité vert | 500 \$ | 500 \$ | 1 000 \$ |
| | | Total : | 48 110 \$ | | |

ADOPTÉ

2022-0606-193

RADIATION DE COMPTES POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU IRRÉCOUVRABLES

ATTENDU QUE certaines factures de taxes pour des matricules sans propriétaires connus sont devenues prescrites ;

ATTENDU QU'une facture de client reste impayée et que la Municipalité doit désormais engager des frais judiciaires pour espérer un recouvrement ;

ATTENDU QUE la somme de ces factures impayées représente 697,50 \$;

ATTENDU QUE le conseil n'entend pas mettre plus d'énergie et de ressources sur ces dossiers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers :

DE radier les factures suivantes :

| No facture | Motif | Solde | |
|------------|---|-----------|--|
| TPF1801359 | Radiation, 2018, matricule 0292 17 3002 | 51,36 \$ | |
| TPF1901370 | Radiation, 2019, matricule 0292 17 3002 | 52,87 \$ | |
| CRF1900500 | Radiation, 2019, client 9149 | 593,27 \$ | |
| | TOTAL | 697,50\$ | |

ADOPTÉ

2022-0606-194

EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ À TEMPS PARTIEL POUR LA SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN DU PARC DU MOULIN FISK -ÉTÉ 2022 -

ATTENDU QU'en 2021, la surveillance du parc du Moulin Fisk a été majoritairement assumée par deux employés temps partiel, et que la saison s'est bien déroulée ;

ATTENDU QUE la Municipalité a actuellement un employé temps partiel en poste pour assumer cette tâche ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'embauche d'un second employé temps partiel attitré principalement à la surveillance et l'entretien du parc du Moulin Fisk ;

ATTENDU QUE cet employé pourrait être affecté à toutes autres tâches selon les besoins de la municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité a décidé de reconsidérer l'embauche de monsieur Hubert Dupuis (résolution 2022-0404-136) à titre d'employé étudiant pour la saison 2022 ;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers de ratifier l'embauche, en date du 27 mai 2022, d'Hubert Dupuis à titre d'employé à temps partiel attitré principalement à la surveillance et l'entretien du parc du Moulin Fisk pour la période estivale 2022. Les horaires varieront entre 30 et 40 heures par semaine :

QUE l'embauche soit conditionnelle à la vérification des antécédents judiciaires ;

QUE les conditions d'embauche soient celles prévues à la convention collective.

QUE la résolution 2022-0404-136 soit modifiée pour annuler l'embauche de Hubert Dupuis à titre d'employé étudiant.

ADOPTÉ

2022-0606-195

EMBAUCHE D'UN SALARIÉ JOURNALIER RÉGULIER

ATTENDU QUE la Municipalité a fait un appel de candidatures pour un poste de salarié journalier régulier par la résolution 2022-0205-170 ;

ATTENDU QU'il y a eu, conformément à l'article 16 de la convention collective, un affichage pour pourvoir ce poste du 6 au 16 mai 2022 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu 2 candidatures pour cet emploi ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accorder le poste à l'employé temps partiel ayant le plus grand nombre d'heures travaillées depuis sa date d'embauche ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers de procéder à l'embauche de Marc-Antoine Malo-Blouin à titre de salarié journalier régulier ;

QUE cette nomination prenne effet immédiatement ;

QU'après son entrée en poste le 7 juin 2022, monsieur Malo-Blouin n'aura pas la possibilité de revenir à son poste de salarié temps partiel qu'il occupe présentement, à moins de postuler ultérieurement lors d'un appel de candidatures de salarié temps partiel ;

QUE les conditions d'embauche soient celles prévues à la convention collective.

ADOPTÉ

2022-0606-196

CONVENTION DE SERVICE DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers, d'entériner la signature du directeur général pour et au nom de la Municipalité d'un contrat de 3 ans pour la desserte en téléphonie mobile avec Vidéotron.

ADOPTÉ

2022-0606-197

<u>AUTORISATION DE VENTE DE CELLULAIRES INUTILISÉS</u>

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à la vente de téléphones cellulaires inutilisés.

ADOPTÉ



DEMANDE DE TRAVAUX COMPENSATOIRES

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à prendre entente avec monsieur Philippe Lacasse, pour permettre la réalisation de 150 heures de travaux compensatoires, selon les besoins de la municipalité.

ADOPTÉ

2022-0606-199

EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN POUR LE CAMP DE JOUR 2022

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'embauche de personnel d'entretien ménager pour le camp de jour de cet été.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche de Thomas Rivest pour assumer l'entretien ménager au camp de jour ;

QUE le nombre d'heures travaillées ne soit confirmé que lorsque le nombre d'inscriptions au camp de jour sera connu ;

QUE les taux horaires soient fixés en fonction de l'ancienneté selon la politique salariale 2022 pour les emplois étudiants.

ADOPTÉ

2022-0606-200

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-202 RELATIF AU STATIONNEMENT DANS LES RUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Véronique Payette donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 2012-202 relatif au stationnement dans les rues sur le territoire de la municipalité, de façon à permettre le stationnement hivernal de nuit aux endroits dédiés à la recharge d'une voiture électrique ou hybride.

2022-0606-201

PROJET DE RÈGLEMENT 2022-394 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-202 RELATIF AU STATIONNEMENT DANS LES RUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

La conseillère Véronique Payette a déposé aux membres du conseil municipal le *Projet de règlement 2022-394 modifiant le règlement 2012-202 relatif au stationnement dans les rues sur le territoire de la municipalité.*

ADOPTÉ

2022-0606-202

AUTORISATION DE FACTURATION À PRODUITS KRUGER POUR L'AFFAIBLISSEMENT DU COUVERT DE GLACE SUR LA RIVIÈRE OUAREAU

ATTENDU QUE depuis 2021, la Municipalité a une entente avec les Produits Kruger pour que ceux-ci nous remboursent 50 % de la facture concernant l'affaiblissement du couvert de glace de la rivière Ouareau;

ATTENDU QU'il y a lieu d'officialiser cette entente par résolution ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette, et unanimement résolu par les conseillers que la Municipalité de Crabtree facture 50 % des frais pour l'affaiblissement du couvert de glace de la rivière Ouareau à Produits Kruger, et ce, à chaque printemps jusqu'à ce que l'entente soit résiliée par l'une ou l'autre des parties.

ADOPTÉ



DEMANDE POUR INSTALLER UNE AFFICHE EN BORDURE DE LA BRETELLE DE LA 158

ATTENDU QUE plusieurs camionneurs utilisant la voie profitent de l'endroit pour prendre une pause, et que certains laissent des déchets sur place ;

ATTENDU QUE lors de la corvée de nettoyage du 7 mai dernier, les participants ont remarqué une quantité effarante de déchets le long de la bretelle de la Route 158;

ATTENDU QUE le projet de réaménagement des accès à la Route 158 ne prévoit pas de changement de configuration sur cette bretelle ;

ATTENDU QUE la protection des milieux naturels est l'une des priorités du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers de demander au ministère des Transports d'autoriser l'installation, par le MTQ ou par la Municipalité, d'une affiche incitant les utilisateurs à garder l'endroit propre sur la bretelle de la Route 158.

ADOPTÉ

2022-0606-204

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-204 CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS

Mario Lasalle donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 2012-204 concernant la circulation des véhicules routiers, pour changer la vitesse maximale sur le chemin Beaudoin à 50km/H.

2022-0606-205

PROJET DE RÈGLEMENT 2022-392 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-204 CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS

Le maire Mario Lasalle a déposé aux membres du conseil municipal le Projet de règlement 2022-392 modifiant le règlement 2012-204 concernant la circulation des véhicules routiers.

ADOPTÉ

2022-0606-206

MANDAT À UNE AGENCE DE SÉCURITÉ POUR ASSURER LE RESPECT DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir l'offre de service SXLS030 de Sécurité Xtrême Limite soumise par monsieur Yannick Fleury le 1^{er} juin 2022, au prix estimé de 28 695,23 \$ taxes incluses, pour effectuer un maximum de 766 heures de patrouille et émettre des constats sur le territoire de Crabtree, et ainsi assurer le respect des règlements municipaux. Le nombre d'heures de patrouille pourra être revu à la baisse, au besoin ;

D'autoriser les transferts budgétaires suivants pour financer la dépense :

| | | | Transfert | Budget courant | Budget révisé |
|----|------------------|---------------------------|-----------|----------------|------------------|
| DE | 02-290-00-141-20 | Employés occasionnels | 15 000 \$ | 22 000 \$ | 7 000 \$ |
| | | Honoraires firme sécurité | 15 000 \$ | 0\$ | 15 000 \$ |

QUE les crédits disponibles au montant de 15 000 \$ soient puisés au poste 02-290-00-419-00.



202**2-0606**4207

QUE les crédits disponibles restants soient puisés à l'excédent de fonctionnement non affecté pour un montant maximal de 11 203 \$.

ADOPTÉ

<u>DÉSIGNATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX</u>

ATTENDU QUE l'article 6 du règlement 2012-203 prévoit que la Municipalité peut nommer des officiers municipaux pour appliquer les règlements suivants :

- Règlement sur le stationnement actuellement en vigueur et ses amendements subséquents (2012-202) ;
- Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable actuellement en vigueur et ses amendements subséquents (2012-210) ;
- Le règlement concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances (2008-151);
- Règlement relatif aux chiens (2020-356);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers :

DE DÉSIGNER les employés de la compagnie Sécurité Xtrême Limite :

- Véronique Robillard ;
- Jolaine Gouger;
- Karine Martel;
- Valérie Grenon ;
- Yannick Fleury;

comme officiers municipaux responsables de l'application des règlements 2020-356, 2008-151, 2012-202 et 2012-210 et leurs amendements et d'autoriser ces derniers à donner tout constat d'infraction en lien avec ces règlements.

ADOPTÉ

2022-0606-208

<u>SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE - RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA MRC DE JOLIETTE - ANNÉE 2021 - APPROBATION </u>

ATTENDU l'engagement de la Municipalité à mettre en œuvre et à assurer le suivi des objectifs et actions du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette ;

ATTENDU QUE selon l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, l'une des obligations administratives consiste à acheminer au ministre de la Sécurité publique, par résolution, un rapport des activités pour l'exercice précédent;

ATTENDU QU'il a été établi que les services d'incendies des Villes de Joliette et Saint-Charles-Borromée assurent le suivi et le respect des objectifs du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette ;

ATTENDU le rapport annuel des activités de la MRC de Joliette pour l'année 2021 quant au suivi du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette, préparé par le service d'incendies des Villes de Joliette et Saint-Charles-Borromée.



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette, et unanimement résolu par les conseillers d'approuver les informations contenues au rapport annuel des activités de la MRC de Joliette pour l'année 2021 en ce qui concerne son schéma de couverture de risques incendies, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et autoriser la transmission à la MRC de Joliette et au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

2022-0606-209

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF 99-045

Étienne Dupuis donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement administratif numéro 99-045, afin de modifier la définition du mot « entrepôt ».

2022-0606-210

PROJET DE RÈGLEMENT 2022-390 (99-045-13) AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF 99-045

ATTENDU QUE le conseil municipal désire modifier certaines dispositions à l'intérieur du règlement administratif 99-045.

ATTENDU QUE le conseil municipal désire mieux définir le mot « entrepôt » pour éviter toute confusion.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Dupuis, et unanimement résolu par les conseillers que le *Projet de règlement 2022-390 (99-045-13) ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement administratif numéro 99-045* soit et est adopté.

ADOPTÉ

2022-0606-211

RATIFICATION DE L'ACCEPTATION DE L'OFFRE POUR UNE CONSULTATION WEB

Sur proposition d'Étienne Dupuis, il est unanimement résolu par les conseillers de ratifier l'acceptation de l'offre de service 2205-058 d'APUR Créatif, soumise par monsieur Marc Pilon le 4 mai 2022, au prix de 4 196,59 \$ taxes incluses, pour un sondage et une consultation web dans le cadre de la refonte du plan et des règlements d'urbanisme.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-610-00-410-00.

ADOPTÉ

2022-0606-212

AUTORISATION AU SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES PÂTES ET PAPIERS DE CRABTREE (SNTTPPC) POUR L'UTILISATION DES TERRAINS DE SOCCER

ATTENDU QUE le SNTTPPC a transmis une demande au conseil pour l'utilisation des terrains de soccer et du bâtiment adjacent pour y organiser une fête familiale pour leurs membres et leur famille le 16 juillet 2022 (remise au 17 juillet en cas de pluie) ;

ATTENDU QUE la politique régissant les prêts de salle ne s'applique pas dans ce cas et que chaque demande doit passer devant le Conseil municipal;

ATTENDU QUE les terrains sont libres pour les 16 et 17 juillet 2022;



ATTENDU QUE des dépenses pour la Municipalité seront engendrées par cette activité (temps d'homme, électricité, etc.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers.

D'autoriser le prêt des terrains de soccer et du bâtiment adjacent au Syndicat National des travailleuses et travailleurs des pâtes et papiers de Crabtree pour le 16 juillet ou le 17 juillet 2022.

DE facturer 30 \$ l'heure plus taxes lorsqu'un employé municipal doit être présent sur les lieux, dans un cadre qui sort de ses tâches habituelles.

ADOPTÉ

2022-0606-213

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le président d'assemblée permet une période de questions aux personnes présentes dans la salle.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 35.

Mario Lasalle, maire

Pierre Rondeau, directeur général

Et greffier-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.